

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE
Demande de remboursement de crédit

Date de réception de la demande

--	--	--	--	--	--	--	--

N° d'enregistrement au registre contentieux

--	--	--	--	--	--

I – IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

 NOM, Prénoms : N° TAHITI :

--	--	--	--	--	--	--	--

 (ou dénomination)

Activité exercée : Téléphone :

Adresse :

 Boîte postale : Code postal :

--	--	--	--	--	--

 Commune :

II – DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Le soussigné (nom, prénom, qualité) :

 Atteste que l'entreprise présentant cette demande est à jour dans le dépôt de ses déclarations de taxe sur la valeur ajoutée. Elle sollicite le
 remboursement de la somme de (en lettres) :

et réduit, à due concurrence, le montant du crédit à reporter sur la prochaine déclaration.

Date du dépôt de la présente demande :

A Papeete le :

Signature :

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal.
III – RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Attention : Le crédit d'impôt est remboursable trimestriellement si la déclaration trimestrielle ou si chacune des déclarations de ce trimestre fait apparaître un crédit de taxe déductible. La demande n'est recevable que lorsque le crédit à rembourser est égal ou supérieur à 100.000FCP. La demande doit être déposée avant le dernier jour du mois qui suit le trimestre civil faisant apparaître le crédit dont le remboursement est sollicité.

A la fin du quatrième trimestre civil, la demande n'est recevable que lorsque le remboursement demandé est égal ou supérieur à 20.000FCP. Sous peine de forclusion, les demandes devront être déposées avant le 31 janvier pour les redevables placés sous le régime du réel normal et avant le 15 avril pour les redevables relevant du régime simplifié d'imposition. La présente demande doit être adressée à la

RECETTE DES IMPÔTS
 11, rue du Commandant Destremeau
 B.P. 72 – 98713 PAPEETE

AVIS DU RECEVEUR

Le Receveur des impôts soussigné certifie que l'entreprise demanderesse :

a déposé en même temps que la présente une déclaration de T.V.A faisant apparaître le crédit indiqué au cadre II.

. ne figure à aucun titre comme reliquataire dans les écritures de la recette (1)

. est redevable de la somme de (1) :

au titre de :

Observations (2) :

A Papeete le :

Signature et cachet d'authenticité,

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.

(2) Indiquer les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution
Préciser, le cas échéant, qu'un avis de compensation a été établi

AVIS DE L'INSPECTEUR

L'inspecteur soussigné émet un avis :

. favorable au remboursement de la somme de (1) :

. défavorable pour les motifs indiqués ci-contre (1) :

Observations :

A Papeete le :

Signature et cachet d'authenticité,

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.

DECISION DU DIRECTEUR DES IMPOTS ET DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES

Le Directeur des impôts et des contributions publiques autorise le remboursement de la somme de (1) :

.....

au profit de :

La présentation d'une caution :

. a (n'a pas) été exigée (1)

. rejette la demande pour les motifs indiqués ci-contre (1)

A Papeete le :

Signature et cachet d'authenticité,

EXECUTION DU REMBOURSEMENT ET STATISTIQUES

Procédure utilisée :

Catégorie de l'entreprise bénéficiaire :

Remboursement ordonnancé :

Cautionnement accepté :

CADRE RESERVE A L'AGENT INSTRUCTEUR

MOTIFS DE LA DECISION DE REJET

Date d'envoi de la notification du rejet :